Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260928-2026280971-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE – DEPARTEMENT DE LA HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNE DE BRUGUIERES

Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 27
Ont donné pouvoir :2
Excusé :0
Date de convocation :22/09/2026

Séance du 28 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le 28 septembre 2026 à 18h00, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Arnaud SIGU, maire.

Présents : Eléonore BARTHE ; Bruno BEHEREGARAY ; Carlos BICO ; Philippe BORIES ; Pascale BOUSQUET ; Sybille CAZAUX ; François CHABAUD ; Jean Luc CHABOSI ; Adrien CRASSAC ; Mylène DAZET PLANTADE ; Joëlle DOLIQUE ; Raphaël DUMAS ; Sandrine ESTAMPES ; Florent EVEILLARD ; Hervé FOURNET FAYAS ; Laurent GUERRE ; Marlène JAMIN ; Marie Sophie JANNO ; Stéphanie LAGORIO ; Magali MARTIN RIVALS ; Bruno MAURY ; Constance PERNEY ; Alain ROUX ; Géraldine RUSCASSIER ; Bruno SERRA ; Arnaud SIGU ; Nathalie VELOUPOULE

Pouvoirs : Laurent GONçALVES à Carlos BICO ; Karine RAU à Arnaud SIGU

Excusés : /

Monsieur Jean Luc CHABOSI a été désigné secrétaire de séance

2026-28-09-71	Adoption du règlement intérieur du Conseil Municipal

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121.8

Vu le projet de règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération

Considérant qu'il est nécessaire que l'assemblée délibérante adopte le règlement intérieur régissant le fonctionnement de cette dernière

Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adopter le règlement intérieur tel qu'annexé à la présente délibération

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

Article 1 : D'adopter le règlement intérieur du conseil municipal

Résultat du vote : 3 contre

Abstention	0
Pour	26
Contre	3

Publié le : 05/10/2026 13:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/81221

Envoyé en préfecture le 02/10/2026
Reçu en préfecture le 02/10/2026
Publié le
ID : 031-213100910-20260928-2026280971-DE

A Bruguières, le 28 septembre 2026,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Arnaud SIGU,
Maire,

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication, par courrier postal (68 rue Raymond IV, BP 7007, 31068 Toulouse Cedex 7 ; Téléphone : 05 62 73 57 57 ; Fax : 05 62 73 57 40) ou par le biais de l'application informatique Télérecours, accessible par le lien suivant : http://www.telerecours.fr

Publié le : 05/10/2026 13:36 (Europe/Paris)
Collectivité : Bruguières
https://www.mairie-bruguieres.fr/documents_administratifs/81221